

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 MARS 2024

Procès-verbal de la séance

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (sortie à 21h09 et retour à 21h11), Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Michel CLEYET-MERLE (à son arrivée à 18h51), Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jean-Michel FERRUIT, Isabelle FOURNIER, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO (à son arrivée à 18h58), Max GAUTHIER (sortie à 19h12 et retour à 19h13), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN (jusqu'à son départ à 19h44), Philippe LATOUR, Frédéric LELONG (à son arrivée à 18h51), Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Géraldine STIVAL, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Jean-Marc BOUVET (sortie à 21h09 et retour à 21h11), Max GAUTHIER (sortie à 19h12 et retour à 19h13).

Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

Absents : Luc BLANCHET, François BOUCLY, Dominique CHAIX, Michel CLEYET-MERLE (avant son arrivée à 18h51) Alain COURBOU, Benjamin GASTALDELLO (avant son arrivée à 18h58), Magali GUILLOT, Frédéric LELONG (avant son arrivée à 18h51), José RODRIGUES, Véronique SEYCHELLES.

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à Géraldine STIVAL, Valérie ARGOUD donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Christophe BROCHARD donne pouvoir à Joëlle BATTIER, Bisma CARON donne pouvoir à Philippe LATOUR, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Philippe GUERIN, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Jean-Paul BONNETAIN, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Delphine HARTMANN donne pouvoir à Christelle BAS (à son départ à 19h44), Chantal HUGUET donne pouvoir à Noëlle MOREL, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
INFORMATIONS	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
PROCÈS-VERBAL	3
MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
DÉLIBÉRATIONS	4
1. DIRECTION GENERALE	4
Développement durable	4
Mobilités	4
Environnement, GEMAPI	6
Eau et assainissement	7
2. RESSOURCES	8
Administration générale.....	8
Ressources Humaines	9
Stratégie financière	10
3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	24
Développement économique	24
Politique agricole	26
Habitat	27
Tourisme, PDIPR	27
QUESTIONS DIVERSES.....	28
Prochaine réunion du Conseil communautaire	28
Dates des prochaines commissions communautaires	28

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h41 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

INFORMATIONS

Bernard BADIN informe du décès de Monsieur Didier FREMY, ancien Vice-président de la Communauté de communes Les Vallons de la Tour en charge de l'habitat, Vice-président du SCOT Nord-Isère, puis conseiller communautaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné. Une minute de silence est observée.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

41 présents et 9 pouvoirs

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Michel SERRANO.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
05/03/2024	2024-19	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - mars 2024
05/03/2024	2024-20	Demande de subvention dans le cadre du programme du Territoire d'Industrie 2023-2027

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 15 février 2024 a été envoyé avec les convocations par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 15 février 2024.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le retrait du projet de délibération :
1.5 Convention financière tripartite pour la réalisation d'une étude mobilités à Pont de Beauvoisin Isère et Savoie dans le cadre du programme Petites Villes de Demain

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GENERALE

Développement durable

Projet de délibération 1.1 : Convention relative à l'installation des stations de mesure de qualité de l'air (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

Arrivées de Frédéric LELONG et Michel CLEYET-MERLE à 18h51.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention type organisant l'installation temporaire des stations de mesure de qualité de l'air entre la Communauté de communes et les propriétaires concernés.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Mobilités

Projet de délibération 1.2 : Convention d'objectifs avec l'AGEDEN pour la contribution au programme d'actions pour la transition énergétique en Isère pour l'année 2024 dans le cadre du programme national Savoir Rouler A Vélo (SRAV) (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

Delphine HARTMANN demande si cela vient en complément du permis vélo.

Gilles BOURDIER répond que l'action est plus poussée que le permis vélo.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention d'objectifs entre l'AGEDEN et la Communauté de communes pour la contribution au programme d'actions pour la transition énergétique en Isère pour l'année 2024, dans le cadre du programme national Savoir Rouler A Vélo (SRAV).

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.3 : Convention d'attribution de subvention à la commune des Abrets en Dauphiné dans le cadre de l'Appel à Projet Mobilités (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

Arrivée de Benjamin GASTALDELLO à 18h58.

Max GAUTHIER remarque que le projet de territoire indique que la collectivité aide à la création de pistes cyclables, or, dans la délibération, il est indiqué qu'il s'agit d'une voie verte. Il ajoute qu'une voie verte est différente d'une piste cyclable et qu'il s'agit d'un trottoir pour les vélos, les piétons, les poussettes... Par conséquent, les cyclistes empruntent principalement les routes.

Il ajoute qu'il votera contre les délibérations des voies vertes, car il s'agit d'un danger pour les cyclistes.

Gilles BOURDIER répond que techniquement, plusieurs types d'aménagements sont préconisés dans le schéma directeur, dont les voies vertes. Il appartient à la commune de choisir une piste cyclable ou une voie verte. Les règles de l'appel à projet s'appliquent tant que les projets s'inscrivent dans le schéma directeur en termes d'itinéraires.

Bernard BADIN ajoute qu'il faut effectivement être attentif aux enjeux de sécurité.

Benjamin GASTALDELLO explique en effet les contraintes existantes pour les cyclistes avec les véhicules. La commune a fait le choix d'acquiescer de la voirie régulièrement pour la création de voie pour les déplacements à vélo. Il s'agit d'une volonté d'aller vers ce type de déplacement de manière plus sécurisée. La commune des Abrets en Dauphiné remercie la Communauté de communes pour ce soutien financier.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention d'attribution de subvention entre la commune des Abrets en Dauphiné et la Communauté de communes pour la réalisation d'aménagements vélo.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	1 (Max Gauthier)
Abstention	0

Projet de délibération 1.4 : Convention d'attribution de subvention à la commune de Saint Clair de la Tour dans le cadre de l'Appel à Projet Mobilités (avec pièce jointe)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

Patrick BLANDIN précise qu'il s'agit d'un aménagement, dans le centre-ville, d'une route sans trottoir qui amène jusqu'au centre du village. Il s'agit de sécuriser la circulation des piétons, des vélos, des poussettes afin de répondre aux usages urbains des modes doux dont on a besoin.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention d'attribution de subvention entre la commune de Saint Clair de la Tour et la Communauté de communes pour la réalisation d'aménagements vélo.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	1 (Max Gauthier)
Abstention	0

Projet de délibération 1.5 : Convention financière tripartite pour la réalisation d'une étude mobilités à Pont de Beauvoisin Isère et Savoie dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (avec pièces jointes)

Projet de délibération retiré.

Environnement, GEMAPI

Projet de délibération 1.6 : Validation du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de l'étang de Malseroud pour la période 2024-2033 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de valider le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de l'étang de Malseroud pour la période 2024-2033 et le budget associé.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.7 : Adhésion à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes et participation pour l'année 2024

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver l'adhésion à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, renouvelable par tacite reconduction.
- de valider l'adhésion d'un montant de 1 000 € pour l'année 2024.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.8 : Subvention au Centre de sauvegarde de la faune sauvage « Le Tichodrome » pour l'année 2024 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

Sortie de Max GAUTHIER à 19h12.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 650 €, pour l'année 2024, au Centre de sauvegarde de la faune sauvage, « Le Tichodrome ».

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Retour de Max GAUTHIER à 19h13.

Eau et assainissement

Projet de délibération 1.9 : Convention relative à la vente d'eau en gros par le Syndicat des Eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan (SEPECC) pour l'alimentation de Cessieu - chemin de la Salette (avec pièce jointe)

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention d'achat d'eau potable entre le Syndicat des Eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan (SEPECC) et la Communauté de communes pour le secteur de Cessieu - chemin de la Salette.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.10 : Cession de la parcelle D 674 sise sur la commune de Chélieu à la commune de Chélieu (avec pièce jointe)

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la cession de la parcelle D674 sise sur la commune de Chélieu à la commune de Chélieu à titre gratuit.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.11 : Acquisition foncière sur le captage de Doissin - Reytebert (avec pièce jointe)

Frédéric LELONG présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'acquisition des parcelles B142, B147 de la commune de Doissin pour un montant total de 4 380 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

2. RESSOURCES

Administration générale

Projet de délibération 2.1 : Modification n°2 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires des Gens du Voyage en Nord-Isère (SAGAV)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- décider de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L2121-21 du CGCT.
- procéder à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires des Gens du Voyage en Nord-Isère (SAGAV), les autres délégués étant inchangés.

Délégué suppléant : Maxime DURAND (St Victor de Cessieu)

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Benjamin GASTALDELLO informe que le SAGAV remercie la Communauté de communes pour l'avance de trésorerie faite, le syndicat ayant été en difficulté financière.

Projet de délibération 2.2 : Modification n°5 des représentants de la Communauté de communes au sein du SYCLUM

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- décider de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L2121-21 du CGCT.
- procéder à la désignation de deux délégués titulaires et un délégué suppléant, pour représenter la Communauté de communes au sein du SYCLUM, les autres délégués étant inchangés.

Délégués titulaires : Marie-Pierre CUTIVET (St Jean de Soudain)
Maxime DURAND (St Victor de Cessieu)

Délégué suppléant : Bernard EVRARD (Belmont)

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Bernard BADIN ajoute que le travail de renforcement de la collaboration avec le SYCLUM se poursuit, avec notamment la mise en place d'une démarche autour de l'organisation des déchetteries sur le territoire. Deux COPIL et trois ateliers ont déjà eu lieu. Il remercie les délégués des VDD au SYCLUM pour leur implication dans ce travail important.

Ressources Humaines

Projet de délibération 2.3 : Protection sociale complémentaire prévoyance - Mandat au Centre de Gestion de l'Isère (CDG38)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'adhésion à la procédure engagée par le Centre de Gestion de l'Isère pour la protection sociale complémentaire prévoyance, telle que décrite dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.4 : Créations de postes - mars 2024

Daniel VITTE apporte des informations concernant les recrutements en cours.

Max GAUTHIER demande si parmi ces postes évoqués, il y a des créations de postes, ou bien si ce sont des postes qui existaient ou des changements d'échelon.

Bernard BADIN répond qu'il y a des remplacements de postes mais également la volonté exprimée, que la collectivité souhaite rentrer dans une phase de réalisation, mais la structure étant trop juste pour porter des projets multiples et ambitieux. Les différentes étapes (définition de l'organigramme cible et des renforcements de ressources, définition d'une trajectoire financière, création des postes et recrutement) ont été validées en Conseil communautaire, et il s'agit ici de la mise en œuvre des orientations définies pour donner les pleines capacités à la collectivité de porter les projets décidés ensemble. Il confirme qu'il existe bien des créations de postes, dans la logique définie collectivement pour aller vers la transformation souhaitée.

Daniel VITTE rappelle que six postes ont été créés dans le cadre de la réorganisation.

Bernard BADIN souligne le travail important fait dans le cadre des recrutements et remercie le service Ressources Humaines et Daniel VITTE.

D'une manière générale, il pense que la collectivité a retrouvé une forme d'attractivité.

Daniel VITTE s'associe à ces propos de remerciement et satisfaction.

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de créer et supprimer les postes mentionnés dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Départ de Delphine HARTMANN à 19h44, elle donne pouvoir à Christelle BAS.

Stratégie financière

Laurent MICHEL propose de présenter tous les budgets de l'année 2023 (comptes de gestion, comptes administratifs et affectation du résultat) avant de procéder au vote de chacune des délibérations.

Comptes de gestion :

Les élus approuvent à l'unanimité le fait de voter simultanément les sept délibérations suivantes, relatives aux Comptes de gestion.

Projet de délibération 2.5 : Budget Général : Compte de Gestion 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Sortie de Cédric MILANI à 19h52 et retour à 19h54.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de déclarer que le Compte de Gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.6 : Budget annexe des Actions Economiques : Compte de Gestion 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe des Actions Economiques dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.7 : Budget annexe du service de l'Eau : Compte de Gestion 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe du service de l'Eau dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.8 : Budget annexe du service de l'Assainissement : Compte de Gestion 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe du service de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.9 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Compte de Gestion 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.10 : Budget annexe des Aménagements de Zones : Compte de Gestion 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe des Aménagements de Zones dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.11 : Budget annexe des Aménagements de la Zone de l'Izelette : Compte de Gestion 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe des Aménagements de la Zone de l'Izelette dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Sortie de Bernard BADIN à 19h56 (sa voix ne sera pas comptabilisée pour le vote des comptes administratifs). Jean-Paul BONNETAIN est Président de séance.

Comptes administratifs :

Les élus approuvent à l'unanimité le fait de voter simultanément les sept délibérations suivantes, relatives aux Comptes administratifs.

Projet de délibération 2.12 : Budget Général : Compte Administratif 2023 (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose de :

- adopter le Compte Administratif 2023 du Budget Général de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté dans la délibération.
- constater pour la comptabilité du Budget Général de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrêter les résultats définis tels que résumés dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.13 : Budget annexe des Actions Economiques : Compte Administratif 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose de :

- adopter le Compte Administratif 2023 du Budget annexe des Actions Economiques de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté dans la délibération.
- constater pour la comptabilité du Budget annexe des Actions Economiques de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrêter les résultats définis tels que résumés dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.14 : Budget annexe du service de l'Eau : Compte Administratif 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose de :

- adopter le Compte Administratif 2023 du Budget annexe du service de l'Eau de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté dans la délibération.
- constater pour la comptabilité du Budget annexe du service de l'Eau de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrêter les résultats définis tels que résumés dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.15 : Budget annexe du service de l'Assainissement : Compte Administratif 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose de :

- adopter le Compte Administratif 2023 du Budget annexe du service de l'Assainissement de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté dans la délibération.
- constater pour la comptabilité du Budget annexe du service de l'Assainissement de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrêter les résultats définis tels que résumés dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.16 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Compte Administratif 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose de :

- adopter le Compte Administratif 2023 Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté dans la délibération.
- constater pour la comptabilité du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrêter les résultats définis tels que résumés dans la délibération.

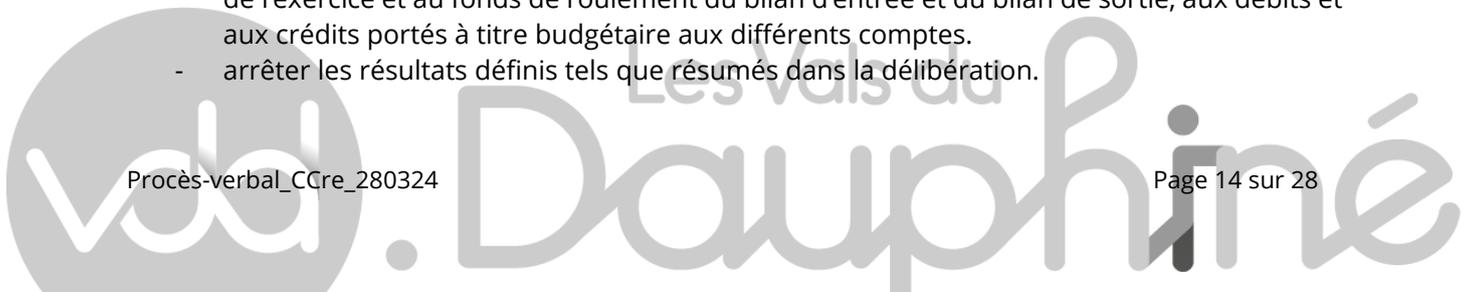
VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.17 : Budget annexe des Aménagements de Zones : Compte Administratif 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose de :

- adopter le Compte Administratif 2023 du Budget annexe des Aménagements de Zones de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté dans la délibération.
- constater pour la comptabilité du Budget annexe des Aménagements de Zones de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrêter les résultats définis tels que résumés dans la délibération.



VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.18 : Budget annexe des Aménagements de la Zone de l'Izelette : Compte Administratif 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose de :

- adopter le Compte Administratif 2023 du Budget annexe de la Zone de l'Izelette de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté dans la délibération.
- constater pour la comptabilité du Budget annexe de la Zone de l'Izelette de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrêter les résultats définis tels que résumés dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Retour de Bernard BADIN à 19h59, Président de séance.

Affectation du résultat :

Les élus approuvent à l'unanimité le fait de voter simultanément les sept délibérations suivantes, relatives aux affectations du résultat.

Projet de délibération 2.19 : Budget Général : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du Budget Général comme proposé dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.20 : Budget annexe des Actions Economiques : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du Budget annexe des Actions Economiques comme proposé dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.21 : Budget annexe du service de l'Eau : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du Budget annexe du service de l'Eau comme proposé dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.22 : Budget annexe du service de l'Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du Budget annexe du service de l'Assainissement comme proposé dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.23 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) comme proposé dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.24 : Budget annexe des Aménagements de Zones : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du Budget annexe des Aménagements de Zones comme proposé dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.25 : Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette comme proposé dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.26 : Dotation de Solidarité Communautaire 2024

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Benjamin GASTALDELLO fait part de son étonnement quant à la baisse de la DSC pour la commune des Abrets en Dauphiné depuis 2020, mis à part en 2023 avec une enveloppe de DSC importante. En revanche, la DSC d'une grande partie des communes du territoire, malgré la clé de répartition, ne bouge pas. Il demande pourquoi certaines communes sont impactées et d'autres ne le sont pas.

Laurent MICHEL rappelle qu'en 2019 un mécanisme de garantie a été appliqué pour les communes issues des territoires dont la DSC avait été mise en place, dans le but de sécuriser les budgets communaux. Cette année l'enveloppe de la DSC diminue, l'effet de garantie s'applique donc pour ces communes.

Le changement des critères imposé par la Loi de finances 2022 a pour conséquence, dans le cadre d'une baisse de l'enveloppe de la DSC, que les critères définis par la collectivité ont une incidence sur les communes qui n'avaient pas cette garantie.

L'objectif de ce constat de différences entre communes avec l'application des critères et de la formule de calcul adoptée en 2019, ne correspond plus à la réalité actuelle. Il a donc été proposé en Commission Finances et en Bureau, la révision de la DSC dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité.

Max GAUTHIER ne comprend pas ce pacte de garantie pour certaines communes. La commune de Chélieu perd 75 % en 1 an. La moitié des communes voit sa dotation baisser considérablement.

Edith CHAMBAZ rencontre des difficultés sur la compréhension des critères sans les valeurs.

Laurent MICHEL rappelle qu'il s'agit des mêmes critères de calcul que pour l'application de la DGF par l'Etat.

Bernard BADIN explique que ce qui a été mis en place est l'application des critères définis par délibération en 2019, et modifiés par une seconde délibération en conséquence de la Loi de finances.

Effectivement, les anciennes communes de Bourbre-Tisserand et des Vallons du Guiers voient leur DSC baisser par rapport à l'année précédente. Mais l'an passé, ces mêmes communes ont connu une augmentation significative de la DSC, sachant que les autres communes sont restées stables, par l'application des règles telles que définies. L'année 2023 a été exceptionnelle, ce qui a permis de générer des dotations complémentaires pour certaines communes. Cette année, la dotation globale baisse, le phénomène inverse s'applique, dans la stricte application des règles.

Il invite à prendre rendez-vous avec le service finances afin de rentrer dans le détail du calcul et regarder l'application de ces critères.

Il ajoute que le travail sur le pacte financier et fiscal a été initié car les mécanismes en place ne sont plus d'actualité. Il souhaite un accord sur ce pacte financier et fiscal d'ici la fin de l'année pour une mise en œuvre dès le budget 2025. Il faut regarder le sujet dans son ensemble, car d'autres thèmes peuvent être impactés.

Céline REVOL informe que ce sujet a été abordé en Commission Finances afin de travailler sur ce pacte en 2024 pour remédier à ces différences entre communes. Elle rappelle qu'un travail a déjà été fait en 2018 ou 2019, et qui n'a pas pu aboutir.

Benjamin GASTALDELLO trouve dommageable pour la commune des Abrets en Dauphiné, mais c'est également difficile pour les communes qui ont un plus faible budget. Il confirme que le travail sur ce pacte financier et fiscal doit se mettre en place rapidement.

Laurent MICHEL rappelle que ce constat a été fait en Commission Finances et précise que les critères seront revus dans le pacte financier et fiscal.

Max GAUTHIER souhaite que la garantie donnée à la moitié des communes soit revue.

Bernard BADIN s'engage à mettre en place rapidement ce pacte financier et fiscal de solidarité pour modifier les règles et les présenter en Conseil communautaire.

Laurent MICHEL rappelle que cela a été expliqué en Commission Finances et que les élus sont en accord sur la démarche à lancer rapidement. Ces critères ont été votés par les élus présents en 2019.

Bernard BADIN fait part de son incompréhension sur le fait de devoir traiter le dossier en urgence alors que les critères sont en place depuis 2019.

Laurent MICHEL indique qu'il s'agit d'un constat dans un sens comme dans l'autre et qu'il convient de revoir ces critères d'application.

Vincent DURAND ajoute que l'on peut comprendre les interrogations des autres communes.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- décider de fixer la Dotation de Solidarité Communautaire totale à 582 173 € pour 2024, selon les modalités décidées en 2019 pour en déterminer l'enveloppe.
- décider d'appliquer les critères de répartition tels que définis dans la délibération, par reprise de la méthode fixée par délibération du 7 novembre 2019, en intégrant les dispositions du nouvel article L 5211-28-4 du CGCT.
- attribuer le montant par commune en découlant, tel que défini dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	41
Contre	6 (Jean-Marc Bouvet, Edith Chambaz-Rambaud, Jean-Michel Ferruit, Max Gauthier, Corinne Magnin, Cédric Milani)
Abstention	6 (Michel Cleyet-Merle, Benjamin Gastaldello, André Guicherd, Ludovic Lepretre, Jean-François Pillaud-Tirard, Michel Reynaud)

Projet de délibération 2.27 : Détermination de l'enveloppe des fonds de concours 2024

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Benjamin GASTALDELLO s'abstient également dans le vote de cette délibération, dans l'esprit de vouloir réformer la Dotation de Solidarité Communautaire.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de fixer l'enveloppe des fonds de concours de 2024 à 380 000 €, sur la base des montants plafonds par commune indiqués dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	47
Contre	0
Abstention	6 (Michel Cleyet-Merle, Benjamin Gastaldello, Max Gauthier, Jean-Michel Ferruit, Cédric Milani, Michel Reynaud)

Projet de délibération 2.28 : Fixation du produit de la taxe de GEMAPI pour 2024

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à 560 225 €.
- de dire que le produit voté intègre la compensation éventuelle versée par l'Etat au titre de la taxe GEMAPI dans le cadre de la réforme des valeurs locatives industrielles prévue par la Loi de finances.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.29 : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : Fixation des taux d'imposition pour 2024

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter les taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), pour l'année 2024, comme présentés dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.30 : Fixation des taux d'imposition 2024

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter les taux d'imposition, pour 2024, comme présentés dans la délibération et la mise en réserve de la fraction de taux de CFE capitalisable de 0,22%.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.31 : Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la création de l'autorisation de programme telle que détaillée dans la délibération.
- de dire que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Budgets primitifs :

Bernard BADIN informe que lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, il avait rappelé les grands principes de la logique de construction de ce budget. Tout d'abord, une situation financière saine mais dont le rapport de la CRC avait souligné une politique de sous-investissement. Ensuite, ce budget s'inscrit dans le processus global de transformation voulu pour la collectivité et qui se met en place par étapes successives, à savoir :

- recréer de la confiance entre l'intercommunalité et les communes notamment,
- faire un état des lieux de la situation, s'appuyer sur l'audit financier et les recommandations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes,
- se mettre d'accord sur une ambition collective au travers du projet de territoire,
- élaborer un projet d'administration pour transformer l'organisation de la collectivité,
- construire un projet de budget 2024 permettant de passer d'une logique comptable à une politique d'affirmation de nos ambitions au travers d'une stratégie financière claire et assumée,
- initier l'élaboration collective d'un pacte financier et fiscal de solidarité.

Ce budget est une étape charnière dans le processus de transformation. Il s'agit d'un budget d'engagement, d'amorçage dans la mise en œuvre des ambitions, vertueux, et de responsabilité. Il s'agit d'anticiper, de planifier, d'investir, de développer nos services et de contrôler.

La collectivité, par ce budget, se met en ordre de marche pour devenir le territoire des possibles.

Projet de délibération 2.32 : Budget Général : vote du Budget Primitif 2024 (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Max GAUTHIER rappelle qu'il était intervenu au sujet des associations qui gèrent les accueils de loisirs sur le territoire. Il demande ce qu'il a été prévu dans le budget pour les associations, par rapport à cette demande.

Laurent MICHEL répond que la somme prévue est équivalente à 2023.

Max GAUTHIER demande si une hausse a été intégrée dans le budget.

Bernard BADIN répond qu'un dialogue de gestion a été instauré, et qu'en cas de difficulté, les associations pourront toujours solliciter la collectivité.

Michel SERRANO ajoute que l'échange avec les associations a été très positif. Les demandes ont été entendues par la collectivité, avec par exemple l'augmentation du pourcentage sur la masse salariale de 65 % à 70 %, augmentation appréciée par les associations. Le dialogue a été ouvert en fonction du budget qui sera présenté début mai, pour que les réajustements puissent avoir lieu. Les élus sont conscients des augmentations au niveau de l'alimentation, des charges de personnel. Mais il a également été rappelé aux associations de tenir compte d'un ensemble d'éléments, avec notamment la baisse de la natalité. Une écoute permanente est faite en fonction des différents événements (situation économique ou démographique) pour les centres de loisirs.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2024 du Budget Général rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	1 (Max Gauthier)

Projet de délibération 2.33 : Budget annexe des Actions Economiques : vote du Budget Primitif 2024

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2024 du Budget annexe des Actions économiques rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.34 : Budget annexe du service de l'Eau : vote du Budget Primitif 2024

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2024 du Budget annexe du service de l'Eau rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.35 : Budget annexe du service de l'Assainissement : vote du Budget Primitif 2024

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2024 du Budget annexe du service de l'Assainissement rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.36 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : vote du Budget Primitif 2024

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2024 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.37 : Budget annexe des Aménagements de Zones : vote du Budget Primitif 2024

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2024 du Budget annexe des Aménagements de Zones rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.38 : Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette : vote du Budget Primitif 2024

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2024 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Bernard BADIN remercie les services qui ont œuvré pour l'élaboration des comptes de gestion, comptes administratifs et du budget.

3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

Projet de délibération 3.1 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : PLENIZEN SPA (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à l'entreprise PLENIZEN SPA dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.2 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : BOULANGERIE MAMIE (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à l'entreprise SARL BOULANGERIE MAMIE dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.3 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL JEAN-SEB (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SARL JEAN-SEB dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.4 : Achat de foncier à l'entreprise ALPIFEED sur la ZA Étang de Charles, commune des Abrets en Dauphiné - Modification de la délibération n°2022-112 du 05 mai 2022 (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

Sortie de Jean-Marc BOUVET à 21h09.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la modification de la délibération n°2022-112 du Conseil communautaire du 05 mai 2022.
- d'approuver l'achat de la parcelle 165 AD 943 pour une superficie réelle de 58 m² appartenant à la société ALPIFEED SARL GROS sur la ZA Étang de Charles, commune Les Abrets en Dauphiné, par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, au prix de 20 € HT/m², soit un prix de 1 160 € HT.

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.5 : Achat de foncier aux Ambulances DURAND sur la ZA Étang de Charles, commune des Abrets en Dauphiné - Modification de la délibération n°2022-113 du 05 mai 2022 (avec pièces jointes)

Retour de Jean-Marc BOUVET à 21h11.

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la modification de la délibération n°2022-113 du Conseil communautaire du 05 mai 2022.
- d'approuver l'achat de la parcelle 165 AD 941 pour une superficie réelle de 71 m² appartenant à la SCI CMD sur la ZA Étang de Charles, commune Les Abrets en Dauphiné, par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, au prix de 20€ HT/m², soit un prix de 1 420 € HT.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.6 : Achat de foncier au Garage PEUGEOT sur la ZA Étang de Charles, commune des Abrets en Dauphiné - Modification de la délibération n°2022-114 du 05 mai 2022 (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la modification de la délibération n°2022-114 du Conseil communautaire du 05 mai 2022.
- d'approuver l'achat de la parcelle 165 AD 939 pour une superficie réelle de 679 m² appartenant à la SCI MASK sur la ZA Étang de Charles, commune Les Abrets en Dauphiné, par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, au prix de 20€ HT/m², soit un prix de 13 580 € HT.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Politique agricole

Projet de délibération 3.7 : Convention de partenariat relative au projet de méthaniseur territorial Vals du Dauphiné lauréat de l'appel à projets GRDF « zones industrielles bas carbone » (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

Jean-Louis REYNAUD demande si l'emplacement pour la construction de ce méthaniseur est déjà connu.

Philippe GUERIN répond que le lieu n'est actuellement pas connu, malgré quelques pistes. L'idée est d'avoir un positionnement central sur la partie sud du territoire. Le terrain est actuellement recherché, et aucune décision n'est prise en matière de choix du terrain.

Frédéric LELONG informe de son abstention pour le vote de cette délibération. Il informe que l'emplacement pourrait être à Cessieu, et la population sera contre, du fait d'antécédents avec la décharge et d'autres nuisances par ailleurs.

Philippe GUERIN ajoute que la collectivité est à la recherche de tous les terrains possibles.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la signature de la convention de partenariat pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un méthaniseur territorial avec GRDF et l'entreprise Serge Ferrari, définissant les rôles de chacun et actant le financement de cette étude.

VOTE	Majorité absolue
Pour	48
Contre	0
Abstention	5 (Joëlle Battier avec le pouvoir de Christophe Brochard, Jean-Marc Bouvet, Max Gauthier, Frédéric Lelong)

Habitat

Projet de délibération 3.8 : Subvention pour la réhabilitation de 6 logements sociaux - résidence Les Arendeaux à Biol - Société d'Habitation des Alpes – PLURALIS (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 12 000 € à la Société d'Habitation des Alpes - PLURALIS pour la réhabilitation de 6 logements sociaux pour la résidence Les Arendeaux à Biol. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Tourisme, PDIPR

Projet de délibération 3.9 : Convention de partenariat 2024 entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et l'Office de tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la convention de partenariat 2024 entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et l'Office de tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette.
- de valider la participation de la Communauté de communes pour un montant de 327 €.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Le tableau des dates des prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 23 mai 2024 à 18h30

Dates des prochaines commissions communautaires

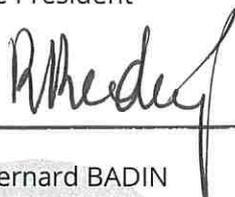
COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Projet de territoire, mutualisation et services à la population	Mercredi 3 avril	18h30	Siège - Salle du Conseil
Développement économique, emploi et insertion	Lundi 8 avril 2024	18h30	Siège - Salle du Conseil
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 9 avril 2024	18h00	Siège - Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 10 avril 2024	18h00	Siège - Salle du Conseil
Développement durable et Mobilités	Mardi 23 avril 2024	18h00	La Chapelle de la Tour
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 14 mai 2024	18h00	Siège - Salle du Conseil
Urbanisme et Habitat	Mardi 14 mai 2024	18h00	Siège - Salle des commissions
Agriculture, Plan Alimentaire Territorial et stratégie foncière	Mardi 14 mai 2024	19h30	Siège - Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 15 mai 2024	18h00	Siège - Salle du Conseil
AUTRES			
Conférence des Maires	Jeudi 16 mai 2024	18h00	Siège - Salle du Conseil

La séance est levée à 21h25.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 23 MAI 2024

Publié le 28 MAI 2024

Le Président



Bernard BADIN

Le secrétaire de séance



Michel SERRANO